

MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 24 MAI 2019
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 22 FÉVRIER 2019,
MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 16 AVRIL 2019

à l'égard du Fonds suivant :

Fonds d'infrastructures Sun Life¹ (titres des séries A, F, I et O)
(le « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 22 février 2019, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 16 avril 2019 (la « **notice annuelle** »), se rapportant au placement de titres du Fonds, est modifiée par les présentes de la façon indiquée ci-après.

À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Résumé :

Les porteurs de parts ont approuvé la modification de l'objectif de placement du Fonds et les questions connexes au cours d'une assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 17 mai 2019, comme il est décrit plus amplement dans le prospectus simplifié du Fonds daté du 22 février 2019. Dans le cadre de cette modification, le gestionnaire réduira les frais de gestion des titres de série O du Fonds, les faisant passer de 1,00 % à 0,95 %, avec prise d'effet après la fermeture des marchés le 31 mai 2019.

De plus amples renseignements sur la modification indiquée précédemment figurent dans la modification n° 1 datée du 24 mai 2019 apportée au prospectus simplifié du Fonds daté du 22 février 2019.

¹ Avec prise d'effet après la fermeture des marchés le 31 mai 2019, sera renommé Fonds d'actifs réels Sun Life.

ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DU FONDS

Fonds d'infrastructures Sun Life
(le « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 24 mai 2019, avec la notice annuelle datée du 22 février 2019, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 16 avril 2019, et le prospectus simplifié daté du 22 février 2019, dans sa version modifiée par la modification n°1 datée du 24 mai 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 24 mai 2019.

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick
Président, signant en qualité de chef de la
direction de Placements mondiaux Sun Life
(Canada) inc.

(signé) « Kari Holdsworth »

Kari Holdsworth
Première directrice financière
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Au nom du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,
en qualité de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds

(signé) « Brennan Kennedy »

Brennan Kennedy
Administrateur

(signé) « Patricia Callon »

Patricia Callon
Administratrice

PLACEMENTS MONDIAUX SUN LIFE (CANADA) INC.,
en qualité de promoteur du Fonds

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick
Président